

Image not found or type unknown



Bris de lunettes sur le lieu de travail

Par **nonoss6**, le **28/03/2012 à 12:50**

Bonjour, je suis employé comme magasinier, et lors d'une préparation de commande d'objets volumineux, un colis s'est pris dans une branche de mes lunettes. Celles-ci sont tombées au sol et un des verres s'est cassé. J'ai prévenu mon chef qui m'a dirigé vers la RH. Ma société ne veut pas faire de constat d'accident et me répond que la société ne peut pas faire prendre en charge ce bris par l'assurance. En gros c'est de ma faute. Qu'en est-il exactement dans un cas comme celui-ci ? L'employeur a-t-il certaine responsabilité envers ses employés ?